

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160905_12

Séance du 5 septembre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

27 août 2016

Date d'affichage :

9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Frais scolaires 2015-2016

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2015-2016, il est constaté que le coût par élève est de 746,83 € (baisse de 40 € environ).

Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Bief-du-Fourg22 élèves..... soit 16 430,28 €
- Cerniébaud1 élève.....soit 746,83 €
- Longcochon2 élèves.....soit 1 493,66 €
- Pont d'Héry1 élève.....soit 746,83 €
- Houtaud1 élève.....soit 746,83 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2016

Reçu en préfecture le 19/09/2016

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-213903313-20160905-DCM_20160905_12-DE

M. le Maire est chargé d'émettre les titres de recettes correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE